Edited by Foxit Reader Copyright(C) by Foxit Corporation,2005-2010 For Evaluation Only.



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Cadre réservé à l'administration  Dossier complet le :  N° d'enregistrement :
20/08/2012	29/08/2012 F01112P0042
1' 1 to diverselle	priétanne franchissant le boule vand
Création d'une pesserelle periphinque, sur la	commune de Paris, 19 ème avandissement.
peri phenque, sur la	commune de paris,
	ification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	SEMAVIP
Nom, prénom et qualité de la personne morale	Directice Générale
RCS / SIRET $13 3 2 19 4 7 15 $	5 5  0 0 0 5 5  Forme juridique SEM
Joignez à	votre demande le document CERFA n° 14734*01
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n° 7 a	Pont d'eene longueen inférieeur à 100 m
	4. Caractéristiques générales du projet
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1
4.1 Nature du projet	10 de la desarta de la combadada la
le boule vond pringhing	le prétonne d'une portée d'environ 60 m franchissant ne parisiennet de rampes PMR d'une longueur de part et d'autre.
4.2 Objectifs du projet.	di part et d'anne.
part et d'antre du boules	boine accessible aux cycles pictons et PMR de vand peripherique: joindre le pêle multimodel (gare lepèle commercial et tertioire du Millémaire.
4.3 Décrivez sommairement le projet	
4.3.1 dans sa phase de réalisation  Les haranx se der cer  part de puis le sud du periphio  nord (depuis la zone dite d  4.3.2 dans sa phase d'exploitation	ilerant sur une durée d'environ 15 mais, d'une rique (depuis le une Emile Dallacet), d'autre part depuis le lu Millimaire). Un appui intermédiaire ontre les voires du periphérique est passible.

Cette passenelle s'inscrit elle-mêre fait l'objet d'une cui culations donces seur un 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administ a décision de l'autorité administration	dans le cache de . itude d'inpact er 2005). axe nord/sud qui éta	la 2AC Cla Son but est a ient of us qu'alou	nde Bernand (qui a le faccilitée les la boulevand.
4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administ La décision de l'autorité administrati dossier(s) d'autorisation(s).	rative(s) d'autorisation le projet a ve de l'Etat compétente en mo	t-il été ou sera-t-il so atière d'environneme	umis? periphinique :
sans objet.			
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est r	empli	
sons objet.			
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro		l'opération - préciser	es unités de mesure utilisées
Grande	urs caractéristiques	1.0	Valeur
longueur du hanchissem longueur des reum pes langeur de la pæsserell	ent		n environ
longueur des reun pes		2×	120 m environ minimum.
largeur de la pæsserell	'e	13 m	mini mum.
4.6 Localisation du projet '	Coordonnées géographiques	long 02 0 2 2 34"	€ Lat. 48 ° 54 'Q1" N
Adresse	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Pour les rubriques 5° a), 6° b) et		
Acces sud: lue louines	roonies robiiques 5 dy, 6 b) er		
Acces Sud: un Louise Natoub, Paris 19 enc.	Point de départ :	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF	_ Lat°'"_
Acces Nord: Centre tertiaire du Millénouir, Paris 19 en	Point d'arrivée :	Long ° ' ".	_ Lat ° ' " _
du Millenaine, Paris 19 ene	Communes traversées :		
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	uvrage a-t-il fait l'objet d'une étud		Non Non
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au			
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un travaux?	2	Non	
Si oui, de quels projets se compose le	olle "landiarum" d'	inscrit deems I	e cadre du
Le projet de la passe programme d'aminagement	de la 2té Clande Doi	nond.	
5. Sensibilité	environnementale de la zone d'i	nplantation envisage	e
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lie Talus du perphirique	voincles; espace Verl	<u> </u>	
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'occupation	des sols sur le lieu/tracé de votre		ui 🖾 Non 🗌
PLV de Paris. (2	-2 mars 2012)		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Zone Vibaine Verte Zone Vibaine Genirale.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents environnementale ?			OUI   NOII
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implant Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-	, noto	ımmer	agée : nt à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Ø	
en zone de montagne ?		Ø	
sur le territoire d'une commune littorale ?		Ø	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		Ø	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		$\boxtimes$	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		×	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?			Pallution ponchuelle poessible. Un diagnostic sera réaliste suivont le projet architectural en phase AVP
dans une zone de répartition des eaux ?		Ø	•

	mètre de protection rapprochée au destiné à l'alimentation humai			Ø	
dans un site i	dans un site inscrit ou classé ?			×	
Le projet se s	itue-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Nat	ura 2000 ?			Ø	
	ent historique ou d'un site classo nondial de l'UNESCO ?	á au		Ø	
	6. Caractéristiques de l'impaci nvisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir pléter le tableau suivant :		ALCOHOL: N		et sur l'environnement et la santé humaine ivantes ?
	ines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		$\square$		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		Ø		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		×		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		Ø		
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		Ø		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		Ø		

	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		Ø	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		Ø	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Epjambe le boulevand l'eniphérique
Commodité	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			Enjante le boule vond Périphérique parision.
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?			i dem .
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			Mise en valeur de l'ouvrage en tenant compté des prescription du plan Climat de laris Eduirage des vairies alentaurs, noton ment du périphénique et des batiments et enseignes alentaux
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		Ø	perignarique et ous ments et ensergnes aunitée
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		Ø	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Ø	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	$\boxtimes$		Au niveau enbanistique, le best de la passerelle est de favoriser le circulation von d'sud. (cf. 4.2.)
	(agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	sont-		usceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

6.3 Le	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
qu'il d	gard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Arde m E g	ber passerelle "périphérique" ne peut qu'amiliarer le lien ontre lanis et aber illieus. Elle facilitéra l'accès piètéen et cycloble au peure du Millieur peurs le surd d'ence pout, et à la gare hosse l'este (et à son pole sultimodal) depuis le nord d'autie pont. Ils pernettre une qualité d'essage des circulations docuces meilleures de les deux axes existants parte d'Aubervilliers et porte de la Villette utoit dédies à l'automobile.
	8. Annexes
	8. Annexes nnexes obligatoires
	8. Annexes  nnexes obligatoires  Objet
	8. Annexes nnexes obligatoires
8.1 A	8. Annexes  nnexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document
8.1 A	8. Annexes  Cobjet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des
8.1 A	Nnexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°,
8.1 A	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et
8.1 A	Digit  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
8.1 A	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  utres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire  lez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les es auxquelles elles se rattachent
8.1 A	Dbjet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  utres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire  lez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les es auxquelles elles se rattachent

Je certifie sur l'	9. Engagement et sig honne <u>u</u> r l'exactitude des renseignements ci-dessus	nature		
Fait à	Paris	le,	14/08/12	
Signature	Marie - Anne BELIN  L. J. B.L.			

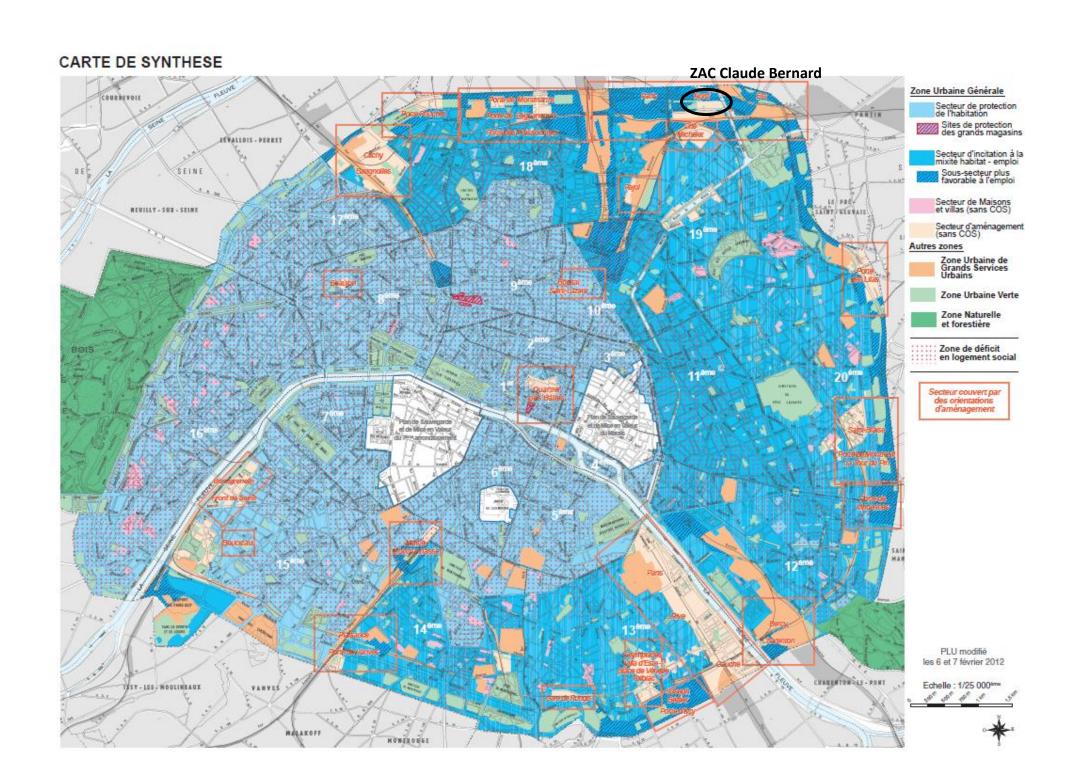


Photo aérienne juin 2011



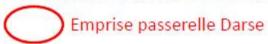




Photo aérienne juin 2011



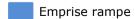




## **ZONES D'INTERVENTION**



## Passerelle Périphérique



Emprise franchissement

← Entrée/sortie rampe